

Mémoire présenté en prévision des consultations prébudgétaires du budget de 2020

Association des municipalités rurales de la Saskatchewan

Juin 2020

Recommandations de l'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan (SARM)

Recommandation n° 1 :

Afin de continuer à profiter des investissements dans les services à large bande en milieu rural, la SARM recommande au gouvernement fédéral :

- de collaborer avec l'ensemble des provinces et territoires à l'élaboration d'un plan de service qui tiendra compte de la population et de la géographie particulières de chacun. Chaque province a sa propre définition du terme « rural », et cette définition doit être prise en considération. La collaboration permettra de profiter au maximum des investissements dans les services à large bande en milieu rural;
- d'investir au moins 400 millions de dollars par année pendant 10 ans dans les services à large bande axés sur les milieux ruraux;
- de tenir compte de la fiabilité du service comme de sa disponibilité pour mesurer le rendement desdits services.

Recommandation n° 2 :

- Créer un « fonds pour les petites collectivités » afin d'assurer que les investissements dans les services à large bande en milieu rural profiteront bel et bien aux petites collectivités tout en permettant suffisamment de flexibilité pour répondre aux besoins de chaque province et territoire.
- Inclure un volet de financement réservé aux infrastructures des ponts et chaussées dans les offres de financement futures à l'intention des petites collectivités.
- Conserver le partage des coûts en parts égales avec le gouvernement fédéral pour les projets réalisés dans le cadre du Fonds des collectivités rurales et nordiques (60 % pour les localités de moins de 5 000 habitants et 75 % dans les territoires), tout en cherchant à inciter les provinces à contribuer de façon équitable.
- Prendre des mesures pour favoriser l'accès des petites collectivités à une gamme complète d'investissements dans le cadre du plan Investir dans le Canada, en plus du Fonds des collectivités rurales et nordiques.
- Simplifier les exigences relatives à la soumission de demandes et à la présentation de rapports pour les petites collectivités de manière à tenir compte de leur réalité financière, administrative et démographique particulière.
- Permettre à la province de réaffecter les fonds en transport en commun qui seront alloués aux collectivités de toutes tailles de la Saskatchewan pour combler ses lacunes au chapitre des infrastructures d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées.
- Affecter des fonds à des programmes et à des projets qui tirent parti de diverses technologies et des investissements de multiples parties afin de réduire les coûts de prestation des services.

Recommandation n° 3 :

Que le gouvernement fournisse aux producteurs agricoles des crédits de carbone pour reconnaître leur rôle dans la séquestration du carbone et que ces crédits soient financés rétroactivement à partir de 2002.

Recommandation n° 4 :

Pour faire face à la hausse de la criminalité rurale en Saskatchewan, la SARM recommande au gouvernement fédéral :

- d'augmenter le financement de l'École de la GRC afin de lui permettre de recruter, d'embaucher et de former davantage de cadets;
- d'accroître le financement afin d'augmenter le nombre d'agents de la GRC en Saskatchewan;
- d'offrir des incitatifs par l'entremise du Programme de réserve de la GRC afin d'encourager les réservistes à pourvoir temporairement les postes vacants dans les régions rurales de la Saskatchewan.

Recommandation n° 1 : Les services à large bande en milieu rural

Le haut débit n'est plus quelque chose qu'il est simplement agréable d'avoir : le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a déclaré que l'Internet à large bande était un service de télécommunications de base. Les services à large bande font maintenant partie des biens et services publics que les municipalités doivent offrir afin de permettre à leurs résidents et à leurs entreprises de mener leurs activités courantes et de participer à l'économie. Les municipalités savent que le haut débit est essentiel pour améliorer la vie économique et sociale des collectivités rurales. Une large bande fiable est nécessaire pour assurer la santé, la sécurité et le bien-être des personnes qui vivent, travaillent et voyagent dans les régions rurales et éloignées. Sans ces services, les résidents des régions rurales ne peuvent pas profiter des technologies susceptibles de leur permettre de s'attaquer à des problèmes pertinents, comme la prévention et la réduction de la criminalité, et la réduction des émissions.

Le budget de 2019 propose d'établir une cible nationale de connectivité selon laquelle 95 % des foyers et des entreprises du Canada auront un accès Internet à des vitesses d'au moins 50/10 mégabits/s (Mbps) d'ici à 2026, et 100 % d'ici à 2030, peu importe leur emplacement au pays. L'annonce faisait aussi état de la mise en œuvre du Fonds pour la large bande universelle, qui fournira 1,7 milliard de dollars sur 13 ans. Le budget prévoit également une meilleure coordination avec les provinces, les territoires et les organismes fédéraux comme le CRTC ainsi qu'un fonds de 750 millions de dollars pour les services à large bande en régions rurales et éloignées.

La SARM salue ce financement, car il signifie que le gouvernement fédéral reconnaît l'importance d'améliorer la connectivité dans les collectivités rurales. Cependant, nous ne

croyons pas qu'il soit suffisant pour combler le vaste écart qui existe par rapport aux centres urbains. C'est pour cette raison que nous appuyons la demande de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), qui exhorte le gouvernement fédéral à investir au moins 400 millions de dollars par année pendant 10 ans.

En 2018, le CRTC a signalé que 63 % des foyers ruraux au Canada n'avaient pas accès à des débits de 50/10 Mb/s avec données illimitées. Près de 40 % des communautés rurales déclarent ne pas avoir accès à des vitesses de téléchargement comprises entre 25 et 50 Mb/s et 13 % des foyers ruraux disposant d'Internet n'ont pas accès à des vitesses de téléchargement de 5 Mb/s. Dans l'ensemble du Canada, 14 % des routes et autoroutes principales n'ont pas accès à un réseau LTE. Nous croyons que ce pourcentage est beaucoup plus élevé en Saskatchewan, puisque nous savons que les gens n'ont pas besoin d'aller bien loin pour perdre leur connexion cellulaire.

En ce qui concerne les vitesses de téléchargement en aval et en amont, la SARM croit que le gouvernement fédéral devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour atteindre les nouveaux objectifs du CRTC de vitesses de téléchargement de 50 Mb/s et d'au moins 10 Mb/s en amont. Bien que de nombreux centres urbains sont en voie d'y arriver, le véritable défi sera d'atteindre cet objectif dans les zones rurales. D'importants investissements sont nécessaires pour veiller à ce que tous les Canadiens puissent disposer d'un niveau de service de base.

Recommandation 2 : Financement en matière d'infrastructure

Les infrastructures en milieu rural, y compris les routes et les ponts, sont essentielles à la viabilité de nos collectivités. Les industries et les personnes qui vivent et travaillent dans les municipalités rurales dépendent d'infrastructures fiables et bien conçues leur permettant de se rendre là où elles veulent, d'entrer en contact avec leurs fournisseurs et d'accéder aux différents marchés de façon sécuritaire et efficace. Les collectivités rurales du Canada se distinguent des grands centres urbains par leur faible population, leur importante superficie et la responsabilité croissante qui leur échoit à l'égard des exportations du pays; cette particularité se traduit par un besoin accru d'investissements continus dans les infrastructures de la part des paliers supérieurs de gouvernement, car les administrations municipales ne disposent pas des ressources nécessaires pour financer seules les projets d'infrastructure essentiels.

L'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan appuie l'utilisation de saines pratiques de gestion des actifs quant au choix des infrastructures municipales qui ont besoin d'être entretenues ou remplacées et salue les 50 millions de dollars que le gouvernement fédéral a décidé d'investir dans le Programme de gestion des actifs municipaux. Malheureusement, les petites collectivités ont un accès limité aux deniers publics et au financement offert actuellement (lequel se fonde sur un modèle de calcul par habitant). Pourtant, la responsabilité à l'égard des infrastructures locales qui soutiennent des investissements plus importants dans l'économie provinciale et fédérale incombe principalement aux municipalités et à leurs contribuables. Dans certaines régions, les sites

d'enfouissement et les réseaux d'aqueduc et d'égout arrivent au bout de leur capacité et, dans leur forme traditionnelle, ils sont coûteux à agrandir ou à construire, ce qui entraîne des coûts énormes.

La SARM se réjouit de la création du Fonds des collectivités rurales et nordiques, qui alloue 2 milliards de dollars aux provinces et aux territoires dans le cadre du plan Investir dans le Canada, ainsi que de la reconnaissance par le gouvernement fédéral des défis auxquels font face les municipalités de moins de 5 000 habitants en raison du pourcentage accru du partage des coûts (40:60). Le financement offert aux petites collectivités dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure verte a également reçu un accueil favorable. Toutefois, les indicateurs de succès du programme étaient limités et ils réduisaient la probabilité pour les petites collectivités de moins de 5 000 habitants d'avoir accès à du financement.

Cela s'explique principalement par l'accent mis sur le nombre de foyers desservis et le volume d'eaux usées traitées par an. Toutefois, les programmes fédéraux actuels de financement des infrastructures posent un certain nombre de problèmes qui empêchent les municipalités rurales d'avoir accès à des fonds pour des projets d'envergure. Par exemple, on continue d'utiliser la marque des 100 000 habitants pour séparer les « petites » collectivités des autres, ce qui signifie que toutes les municipalités de la Saskatchewan sauf deux sont admissibles au programme.

Recommandation n° 3 : Séquestration du carbone

L'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan appuie l'engagement pris par le gouvernement du Canada dans le cadre de l'Accord de Paris. Nous comprenons que des efforts pour atténuer les changements climatiques et protéger l'environnement sont nécessaires, mais nous ne croyons pas qu'une taxe sur le carbone soit le meilleur outil pour ce faire. Pour l'économie de la Saskatchewan, la taxe sur le carbone se traduira par un coût net plutôt que par un avantage net, et ce, quelles que soient les mesures que prendra le gouvernement de la Saskatchewan pour en atténuer les effets. Dans notre province, l'introduction d'un prix sur le carbone provoquera une augmentation des coûts pour les producteurs, les sociétés, les entreprises et les contribuables. Ce qu'il en résultera, c'est une fuite de carbone et une perte de compétitivité.

Malheureusement, malgré l'exonération de la taxe sur le carbone sur le carburant agricole, les producteurs continuent d'être touchés de façon disproportionnée. En tant que preneurs de prix, les producteurs ne sont pas en mesure de relayer les augmentations de coût. C'est inquiétant pour nous, car les producteurs de la Saskatchewan sont les intendants des terres et ils ont été les premiers à adopter des technologies qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, la plupart des terres cultivées de la Saskatchewan ne se font pas labourer. Cette méthode sans labour est un système d'ensemencement direct à faible perturbation. Non seulement l'agriculture sans labour permet-elle d'emmagasiner davantage de carbone, mais elle réduit aussi l'érosion des sols et la quantité de carburant utilisé pour la production. La Saskatchewan Soil Conservation Association (SSCA) étudie la

séquestration du carbone depuis des années. Grâce à ses recherches scientifiques, la SSCA a découvert qu'avec plus de 28 millions d'acres, les producteurs de la Saskatchewan séquestrent 9,64 millions de nouvelles tonnes de dioxyde de carbone chaque année. C'est comme si l'on retirait plus de 2 millions de voitures de nos routes. La recherche à l'appui de ce chiffre provient du Prairie Soil Carbon Balance Project, qui a prélevé des échantillons de toutes les zones pédologiques de la Saskatchewan pendant 15 ans en collaboration avec la SSCA et des pédologues d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Compte tenu du rôle important que les producteurs agricoles jouent dans la séquestration du carbone, les membres de l'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan demandent qu'on leur accorde des crédits carbone. Le caractère intrinsèquement biologique de l'agriculture place cette dernière dans une catégorie à part. On demande aux producteurs de la Saskatchewan de nourrir le monde entier, et ils doivent pour ce faire rester concurrentiels. La taxe sur le carbone menace cette compétitivité. Les crédits de carbone permettraient non seulement d'atténuer cette menace, mais aussi de trouver un juste équilibre entre la protection de l'environnement et la croissance économique.

Recommandation n° 4 : Criminalité en milieu rural et services de police

Depuis un certain temps, les résidents des régions rurales sonnent l'alarme au sujet de l'augmentation du taux de criminalité dans leurs collectivités. En juillet 2018, Statistique Canada a publié les statistiques sur les crimes déclarés par la police pour 2017. Le rapport a révélé qu'à l'échelle nationale, les taux de criminalité sont plus élevés dans les régions rurales que dans les régions urbaines. Bien que les policiers des régions rurales ne desservent que 17 % de la population canadienne, ils ont signalé que 25 % des crimes violents, 18 % des crimes contre les biens et 24 % des autres infractions au Code criminel avaient été commis dans ces régions. Le taux de criminalité dans les zones rurales était donc 30 % plus élevé que dans les zones urbaines. En Saskatchewan, les services de police des collectivités rurales ont signalé un taux de criminalité de 36 % supérieur à celui des collectivités urbaines. Bref, Statistique Canada a été en mesure de corroborer ce que les résidents des régions rurales savent déjà : la criminalité en Saskatchewan rurale augmente rapidement.

La SARM croit fermement qu'il est nécessaire d'accroître la présence policière et de multiplier les options d'application de la loi dans les régions rurales de la Saskatchewan. La visibilité des forces de l'ordre — un élément dissuasif important — fait cruellement défaut dans de nombreuses zones rurales. Nous comprenons qu'il est difficile d'assurer le maintien de l'ordre dans une vaste région géographique comme la nôtre où la population est passablement clairsemée. Nous avons donc demandé qu'une stratégie de maintien de l'ordre en milieu rural soit mise en place afin de cerner les options existantes en la matière, les secteurs où il y a des chevauchements et les endroits où il y a des lacunes. La SARM a également demandé que des agents de la GRC soient affectés au vol et à la criminalité qui ont des cibles agricoles, dont le vol de bétail. En effet, comme la GRC est un organisme d'ampleur nationale, il arrive souvent que des agents qui comprennent peu la vie rurale ou agricole se retrouvent dans nos collectivités. Or, sans qu'ils y soient pour quoi que ce soit, ces

agents ont de la difficulté à enquêter sur des crimes agricoles. En Alberta, la GRC a une unité qui se consacre au bétail, et nous aimerions que la Saskatchewan ait quelque chose de semblable.

Bien qu'il y ait eu une légère amélioration, l'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan reste préoccupée par la quantité de postes vacants à la GRC dans l'ensemble de la Saskatchewan. Nous sommes conscients que la Division Dépôt forme un nombre record d'agents, mais il semble que, de façon générale, ces recrues ne font que combler l'attrition. Nous savons aussi que la Division Dépôt se fonde sur le financement du gouvernement fédéral pour déterminer combien de recrues elle peut embaucher et former au cours d'une année. Nous aimerions que le budget pour les nouvelles recrues soit augmenté et que la GRC poste un plus grand nombre d'agents en Saskatchewan. L'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan croit également que l'on pourrait pourvoir temporairement les postes vacants en sollicitant davantage le Programme de réserve de la GRC. Nous sommes conscients qu'étant donné la nature de ce programme, les réservistes ont la possibilité de choisir où et quand ils veulent être affectés. Nous estimons cependant qu'un effort accru pourrait être fait pour inciter les réservistes à pourvoir temporairement les postes vacants dans les régions rurales de notre province. Les mesures incitatives pourraient comprendre l'hébergement et une indemnité pour travail en milieu rural.